

PLANTATION

D'UN

ARBRE DE LA LIBERTÉ

Sur la place des Terreaux.



Ce jourd'hui dimanche, huit juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, et de la Liberté l'an IV, le Conseil général de la commune, ensuite des pétitions de plusieurs citoyens des différentes sections de cette ville, à l'effet de pouvoir élever au milieu de la place des Terreaux l'arbre de la Liberté, s'est assemblé en l'Hôtel-Commun pour, à la demande desdits citoyens, en faire l'inauguration. Cet arbre, destiné à être un des monumens les plus précieux de notre révolution, ayant été élevé, les quatre légions de la garde nationale de Lyon, occupant les quatre côtés de la place, et un concours immense de citoyens placés pour être témoins de l'auguste cérémonie qui allait consacrer à jamais ce palladium sacré de notre liberté : le Conseil général s'est rendu sur la place, au bruit de plusieurs salves d'artillerie et d'une musique militaire ; et, après avoir fait le tour de cet arbre ; deux écussons portant, non les signes de l'orgueil et de la sottise